ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Maria Fancia, épouse de Accurseo Pulleo et Accurseo Pulleo to Auth. vs John Bevinetto.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 53.835 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Division B. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 2841 rue Troisième dans le Quatrième District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1912 à 10 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Une table de billard avec poches, billes, queues de billard et r telier pour queues, un piano Armstrong 57,757, 2 glacières, 2 comptoirs, un lot de bouteilles et leurs contenu, un baril contenant du whiskey, un baril contenant du vin et un demi baril de gin, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions— Comptant. M. V. LAMBSCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — George J. Untereiner, avocat pour les demandeurs.

13 août—13 18 24

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le droit d'occuper lesdits lieux à bail occupé par Delgado & Cie, inc., comme

Entrepôt et connu sous les

Nos 315 à 325 rue Nord Front, entre les rues Bienville et Conti.

Pour un terme de pas moins d un an ni plus de trois ans.

Succession d'Isaac Delgado.

No 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER. O. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 10 SEPTEMBRE 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en congé, ledit ordre daté le 2 août 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le droit d'occuper à bail le local connu comme les Nos 315 à 325 rue Nord Front et ci après décrits comme suit

1er Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville (connu comme propriété de batture) dans l'ilet No 4 borné par les rues Bienville, Clay, Conti et Front, désigné par le No 5 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 21 mai 1866, déposé dans l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville pour référence.

Le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce sur les deux rues Clay et Front par une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2me— Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété premièrement mentionnée, désigné par le No 6 sur ledit plan de Pilié, voyer de ville, le dit lot mesurant 75 pieds 1 pouce de face sur les deux rues Clay et Front sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes autres circonstances et dépendances appartenant au dit lot.

3me—Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, désignés par les Nos 6 et 7, sur ledit plan de Pilié, voyer de ville. Lesdits lots mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Clay et Front par 119 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lesquels dits lieux constituent l'entrepôt connu comme Nos 315 à 325 rue Nord Front.

Ledit local devant être loué pour un terme de pas moins d'un an, ni plus de trois ans à l'option du bailleur. La formule usuelle du bail et des billets de locations devant être exécutés par les parties au contrat.

John Dymond Jr. avocat pour les exécuteurs testamentaires.

10 août—10 11 18 25—sept 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John F. McCalla et als vs Thomas McCalla et al.

No 4 296—Vingtième Cour de District Judiciaire, paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER — O. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée par la susdite Honorable Cour mentionnée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, l'avenue Louisiane et la rue Toledano, étant à une distance de 30 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Magazine et l'avenue Louisiane, contigu au lot désigné par la lettre A, sur ledit plan et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 3327 (vieux No 915) rue Magazine, et comprenant un cottage simple ayant deux étages à l'arrière, contenant 7 chambres, chambre à bains, etc.

2. Un certain lot adjoint au lot ci-dessus mentionné, désigné par la lettre C, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjoint au lot B et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds—les améliorations sont désignées par le No 3323, rue Magazine, et sont identiques à ceux de la propriété premièrement décrite.

3. Un autre lot dans les mêmes District et ilet et adjoint au lot C, désigné par la lettre D et mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les bâtisses sont désignées par le No 3329 rue Magazine et sont les mêmes que les propriétés sus-mentionnées.

Les dits lots B, C, D, forment une partie des lots désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 20 février 1858. Toutes les propriétés ci dessus étant situées en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Conditions— Un tiers ou plus comptant, le solde en deux payments égaux, payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication: la partie à crédit devant être représentée par billets à ordre de l'acquéreur et fait en compose en parties afin d'affectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en six parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant en ou toutes les parties à crédit le jour de la vente; les billets devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant ———, notaire, avec la clause de honoraires d avocat, à 10 pour cent en cas que les billets soient placés entre les mains d'un avocat pour collection, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant être assurées pour au moins trois quarts de leur valeur, et les polices s'il y en a doivent être payées au porteur ou porteurs desdits billets. Les billets devant être payables à la Banque de Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux acquéreurs à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant appartenir aux parties demanderesses et défenderesses; avis des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixieme District,

Portant les Nos municipaux 2780 et 2782 rue Marengo, encoignure Clara.

Crescent City Building and Homestead Association vs George H. Sieger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 100,978 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 septembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré désigné par le No 637, borné par les rues Marengo, Milan, Magnolia et Clara, ledit lot est désigné par la lettre H sur un certificat d'arpentage établi par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville, le 5 juin 1907, annexé à un acte passé devant W. A. Pascoe, notaire, le 1er avril 1908 suivant lequel ledit terrain forme le coin des rues Marengo et Clara et mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur et face à la rue Clara de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

C. C. Friedrichs & Harold A. Moise, avocats pour la demanderesse.

3 août—3 9 16 23 30—sept 4 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mlle Mary J. Dorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98 977 - Division D —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles H. Weymouth exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.

16 août—16 20 25

Succession de Albert Washington et épouse Agnes Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,320 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Washington, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Lyle Saxon, avocat.

16 août 16 20 25

Succession d'Anna J. Bonnabel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,505—Division B —Attendu que Mlle Gabrielle Boudousquié a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mlle Anna J. Bonnabel, décédée testat—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Tessier & Tessier, avocats.

16 août—16 20 25

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,846. — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph Donaldson, Jr. ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. R. Hoover, avocat.

15 août—15 19 24

Succession de Edmund J. Wheelahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible] Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Avenia E. Treyer veuve en communauté de Edmund J. Wheelahan, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —J. B. Rosser Jr, avocat.

août 15 —15 19 24

Succession de John Balovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,102 -Division B – Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve J. Balovich exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. A. Bahns, avocat.

14 août—14 18 23

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96,656. — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Trapp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Daniel J. Murphy, avocat.

13 août—13 17 22

Succession d'Otto Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101 429 — Division D -Attendu que Christian Bacher Sr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat.

9 août—9 13 18

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. (Téléphone Main 3313. TERMES RAISONNABLES

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne Carondelet.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriete de valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos Municipaux 2734 et 2736 rue Delachaise, entre Magnolia et Clara.

James M. Brown vs Hirsch-Levy Realty Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 101,233 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 septembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No trois, borné par les rues Delachaise, Clara, Magolia et l'avenue Louisiana, ledit lot étant désigné par la lettre B. 1 sur un devis fait par D. E. Seghers et fils, annexé à un acte pardevant E. L. W., notaire, ce jour, d'après lequel ledit lot mesure trente pieds cinq pouces sept lignes de face à la rue Delachaise, trente pieds de largeur sur la ligne du fond, par cent vingt-et un pieds neuf pouces sur la ligne de côté du lot A, et cent vingt-six pieds neuf pouces sur la ligne de côté du lot C 1.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour le demandeur.

16 août—16 23 30 - sept 6 13 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Trois Lots de Terre de Valeur rue Calhoun,

Entre les rues Magnolia et Clara.

(Ilet: Propriété Foucher).

Acme Homestead Association vs Francis W. Crosby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,416 — En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, avec toutes les améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calhoun, Magnolia, Clara et la Propriété Foucher, désignés par les Nos 9, 10 et 11 de l'ilet 112, sur un devis et certificat d'arpentage daté du 28 avril 1911 dressé par Geo. De Armas, voyer, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Calhoun sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 11 s'étendant à cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de la rue Magnolia.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Lautenschlaeger, avocat pour la demanderesse.

19 juil—19 26—août 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 813 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

Third District Building Association vs Mlle Annie Therese Henrietta Brandt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 101,196—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 septembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Bourgogne, Piété et Dauphine, désigné comme lot No deux sur un plan dressé par F. N. Tourné, daté du 10 avril 1852, déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire, lequel dit lot mesure, en mesure anglaise, vingt-six pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant une moitié du lot No deux et contigu au lot No trois, comme il est démontré sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté du 10 juin 1837, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire, avec un acte daté du 29 juin 1837 et étant aussi conformément à un plan de A. Castaing, architecte, daté du 15 février 1855, déposé en l'étude de P. Coudrain, ancien notaire, le 26 février 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutbon & Loomis, avocats pour la demanderesse.

3 août—3 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District, rue Délery.

(Dans l'ilet Douglas, rues Tricou et Bienvenu.)

Munford and Alvis vs Otto E. Bose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No 101,021 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Delaronde (actuellement Douglas), Tricou, Délery et Bienvenu, désignée par le numéro deux et mesure vingt-cinq pieds sur la rue Délery sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds, quatre pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

O. S. Livaudais, avocat pour les demandeurs.

26 juil—26—août 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 1616 avenue Washington, entre l'avenue St-Charles et la rue Carondelet.

Percy S Benedict vs veuve Henry Goodwin et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 100,719 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le lot désigné sur la liste des assessments comme lot No 34 dans l'ilet No 229 du Quatrième District, borné par les avenues Washington et St-Charles, les rues Carondelet et [illegible], mesurant trente pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur de cent deux pieds un pouce, et laquelle propriété est aussi ainsi décrite sur un plan de C. A. [illegible], daté le 4 octobre 1856.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Legier & Gleason, avocats pour le demandeur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

——:o:——

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriete de valeur améliorée du Sixieme District,

Portant les Nos Municipaux 2732 et 2734 rue Amélia entre les rues Magnolia et Clara.

James Brown vs Joseph G. Duquesnay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 101,365— En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 19 septembre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses, améliorations etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 2 sur un plan dudit carré fait par D. E. Seghers et fils voyer, le 22 juillet 1908, ledit lot étant designé par le No dix sur ledit plan, borné par les rues Amélia, Clara, Peniston et Magnolia et mesure trente pieds sept pouces sept lignes de face à la rue Amélia, la même largeur dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds, deux pouces et une ligne sur le côté du lot numéro neuf et quatre vingt-dix pieds, quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro onze, les améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 2732 et 2734 rue Amélia.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkinspiel, Hart & Davey, avocats pour le demandeur.

16 août—16 23 30—sept 6 13 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, cinématographe, "slot machines," barrouche, vins, bière etc.

Licences d'Etat et de ville pour buvette de 1912.

Charles F. Rantz vs Joseph Schiro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 101 421 — En vertu d'un ordre de vente daté du 14 août 1912, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques sur les lieux ci-dessous décrits, le LUNDI, 26 août 1912, à 10 30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux Nos 613 et 615 rue Bienville — 1 Machine cinématographe, 1 lot de meubles de maison et décors, 21 "Slot Machines", 1 lot de vins et de bière, verreries, divers, etc., d'après l'inventaire.

1 Barrouche et harnais.

1 licence de ville de 1912 de $252.50 pour buvette et une licence d'Etat de 1912 de $100 pour buvette, pour la vente de liqueurs vineuses et maltées (seulement pour gens de couleur.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions au comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

G. Lemle, W. C. Jones & A. A. Moreno, avocats pour le demandeur.

15 août—15 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District,

3 MAISONS DOUBLES.

Nos 2201 et 2203, 2209 et 2211, et 2213 et 2215 avenue Londres.

(Dans l'ilet, rues Miro, Tonti et Nouvelle-Orléans.)

Suburban Building and Loan Association vs Frances Gibson, épouse de Irving C. Baille, et Irving C. Baille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans:— No 101,014 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 août 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième district de cette ville dans le carré No. 1180, borné par l'avenue de Londres, les rues Libérale, maintenant Miro, Force, maintenant Tonti et Nouvelle Orléans, désignés comme lots numéros un, trois et quatre sur un plan de P. C. Boudousquié, architect, daté du 24 Mars 1808. les dits lots mesurent comme suit, lot numero un forme le coin de l'avenue de Londres et la rue Miro et mesure vingt-neuf pieds sept pouces de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds 8 pouces 6 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les lots trois et quatre mesurent chacun vingt-neuf pieds un pouce de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds huit pouces six lignes en profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutbon & Loomis, avocats pour la demanderesse

26 juil—26—août 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 2233 et 2235 rue Gravier, coin de la rue Miro.

(Dans l'ilet rue Galvez et avenue Tulane),

Louis B. Girard vs James Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No100 764— En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un alias writ de saisie et vente, tous deux qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 29 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Galvez et l'avenue Tulane. Ledit lot forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Miro, et est la même propriété qui fut acquise par James Murphy de Joseph A. Lacey, par un acte passé devant J. J. Reilly, notaire, le 2 février 1909, enregistré au Bureau des aliénations, livre 223, folio 612.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

26 juil—26—août 2 9 16 23 28 29

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office 625 F St., Washington, D. C.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express